



Délibération  
N° 2024-048

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET :** AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE : SIGNATURE DE LA  
CONVENTION AVEC EDF

Date de la convocation : 31 octobre 2024

# SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le SIX NOVEMBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents :**

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey, Mme GHELARDINI Vanina.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 6	Représentés : 2
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la construction des nouveaux locaux techniques, il avait été décidé d'installer sur le toit de ceux-ci des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité.

Aujourd'hui ces panneaux permettent à la Commune de collecter cette énergie utilisée pour la consommation des locaux techniques mais également pour plusieurs sites publics.

Il est proposé à la Commune de conclure avec EDF une convention d'autoconsommation collective patrimoniale, cela signifie que dans le cadre de ce contrat, nous pouvons :

- D'un côté produire de l'énergie dans les nouveaux locaux des services techniques et à l'école
- D'un autre, consommer cette énergie sur plusieurs sites appartenant à la Commune (Mairie, école, mairie annexe de San Martino, panneau numérique, services techniques ...).

Ayant présenté le projet de la Convention,

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer cette convention d'autoconsommation collective patrimoniale avec l'EDF

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI